Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_007-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-007

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF,
M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 33 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI (CLE) DANS LE CADRE DU PROJET TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

Mme Fabienne LE CALVEZ, adjoint au Maire, expose :

CONTEXTE :

Concarneau Cornouaille Agglomération, la Ville de Concarneau et l'association Concarnagglo-TZCLD se sont associés depuis 2020 pour faire de Concarneau un territoire zéro chômeur de longue durée. *Territoires zéro chômeur de longue durée* a pour ambition de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite un emploi à durée indéterminée, adapté à ses compétences et à temps choisi. Les emplois sont sans surcoût pour la collectivité car ils sont financés par les coûts évités du chômage. Ils doivent répondre à des besoins non satisfaits du territoire sans entrer en concurrence avec les entreprises locales, et gravitent dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour ce faire, Treuzell, Entreprise à But d'Emploi (EBE) a été créée et a commencé à embaucher depuis son ouverture en novembre 2024 les demandeurs d'emploi volontaires, privés d'emploi depuis plus de 12 mois et habitant dans le périmètre retenu.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », un Comité Local pour l'Emploi (CLE) a été instauré.
Le CLE est chargé de piloter l'expérimentation dans le territoire habilité, d'en suivre le déploiement et de collecter toutes les données nécessaires à l'association gestionnaire du fonds pour assurer le suivi et établir le bilan de l'expérimentation.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_007-DE

À ce titre, il est notamment chargé de :

- Coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation ;
- Etablir un état de la situation socio-économique du territoire en termes de privation d'emploi et d'activités économiques existantes ;
- Informer et accueillir l'ensemble des personnes privées durablement d'emploi volontaires ;
- Déterminer la liste des personnes privées durablement d'emploi volontaires pour participer à l'expérimentation, identifier leurs compétences ainsi que leur projet professionnel ;
- Organiser, avec France Travail et les acteurs du territoire, les modalités d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation et identifier leurs besoins de formation ;
- Recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, adaptées aux compétences des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation, non concurrentes des activités économiques existantes et ne se substituant pas aux emplois privés ou publics déjà présents sur le territoire ;
- Elaborer le programme d'actions ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation et de ses résultats.

Le CLE, co-présidé par le Président de CCA et le Maire de Concarneau, est composé de 27 membres répartis en 5 collèges :

- Collège des membres de droit : 9 membres (3 élus de la Ville de Concarneau dont le Maire, 3 élus de CCA dont le Président, 3 représentants de l'association Concarnagglo-TZCLD) ;
- Collège des acteurs économiques et des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : 5 membres ;
- Collège des associations partenaires : 5 membres ;
- Collège des institutions et des collectivités : 5 membres ;
- Collèges des personnes privées d'emploi et/ou des salariés de la future entreprise à but d'emploi : 3 membres.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

En référence à la délibération 2021-62 en date du 28 juin 2021 relative à la création du Comité Local pour l'Emploi (CLE),

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Désigne 2 élus à siéger aux côtés du Maire de Concarneau :
  - 1 élu de la majorité - Fabienne LE CALVEZ
  - 1 élu de la minorité – Céline LE TENDRE
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère